



Coeur
DE SAINT-PIEST

**Vous êtes propriétaires-occupants
des bâtiments A, J, O et C de la résidence Bellevue,
concernés par les opérations de démolition
ou de restructuration de votre immeuble
et vous avez été enquêtés par l'équipe relogement
au 1^{er} semestre 2020 ?**

Bénéficiez d'une prime de 35 000€

pour l'acquisition d'un nouveau logement !

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- > Trouver un accord amiable avec la Métropole de Lyon
pour la vente de votre logement actuel,**
en amont de la Déclaration d'Utilité Publique
(*envisagée en 2022*).
- > Signer une convention d'attribution de la prime avec la Ville**
(*prime cofinancée par la Métropole de Lyon*).
- > Utiliser la prime dans un délai de 24 mois**
à compter de la signature de la convention.
- > Rester dans votre logement actuel jusqu'à ce que
vous ayez trouvé un nouveau logement à acheter.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

1



GRAND LYON
la métropole

Signez l'offre de prix de vente de votre logement actuel avec la Métropole de Lyon.

2



Contactez le service Habitat Logement de la Ville de Saint-Priest pour monter votre dossier de demande de prime.

3



Signez la Convention d'attribution de la prime avec la Ville de Saint-Priest.

4



Une fois votre nouveau logement trouvé, transmettez une copie du compromis d'achat de ce logement au service Habitat Logement de la Ville de Saint-Priest.

5



La prime de 35 000 € vous sera alors versée.

LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- > L'offre de prix de vente de votre logement actuel, signée avec la Métropole de Lyon et le compromis d'achat du nouveau logement.
- > Le RIB du notaire ou le vôtre.
- > La convention d'attribution de prime signée avec la Ville de Saint-Priest, cofinancée par la Métropole de Lyon.

VOS CONTACTS

Pour vendre votre logement actuel

> Les opérateurs fonciers de la Métropole de Lyon

1. Valeria Chipovalova : 04 78 63 48 83
2. Perrine Lebarbier : 04 78 63 42 47

Pour vous aider à chercher un nouveau logement

> Les chargées de mission de relogement

1. Lauren Hazell : 06 26 78 84 65
2. Coralie Lecca-Deymonnaz : 06.27.69.69.50

Pour demander la prime (après avoir signé le compromis de vente de votre logement actuel avec la Métropole de Lyon)

> Le Service Habitat Logement de la Ville de Saint-Priest : 04 72 23 49 57